



AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général par intérim, que le Règlement numéro 452-14 constituant le comité de l'environnement de Cantley (CEC) et abrogeant le Règlement numéro 250-04 et ses amendements a été adopté par le conseil municipal le 12 août 2014.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 18^e jour du mois d'août deux mille quatorze.

Wahb Anys
Directeur général par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Wahb Anys, directeur général par intérim de la Municipalité de Cantley certifie avoir publié l'avis public du Règlement numéro 452-14 constituant le comité de l'environnement de Cantley (CEC) et abrogeant le Règlement numéro 250-04 et ses amendements en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site Internet.

Le 18^e jour d'août entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18^e jour du mois d'août 2014.



Wahb Anys
Directeur général par intérim